

Les préconisations de la CGT Éduc'Action :

Prendre contact avec le-les CPE, la-le chef-fe d'établissement pour avoir l'historique de l'établissement, le contexte, la connaissance du public, la situation de l'équipe vie scolaire, etc.

- Avec le CE : ne pas se laisser enfermer dans une relation de subordination (**le CE n'a qu'une autorité fonctionnelle et non hiérarchique**). S'installer dans son rôle de conseiller.
- Lorsqu'il y a plusieurs CPE : temps de concertation pour partager l'EDT, la répartition des classes, et la mise en commun de l'animation de l'équipe et des protocoles vie scolaire.

Préparer sa rentrée : prendre possession de son bureau et des outils nécessaires à la fonction, accueillir les AEd

Normalement la rentrée scolaire est préparée, mais gare aux mauvaises surprises !

Installer sa pédagogie : chaque nouvelle rentrée est une remise en question de son identité professionnelle

- **Affirmer sa légitimité en arrivant : nous sommes concepteurs de notre activité !**
Faire face à la défiance d'enseignant·es : CPE «Surgé», membre de l'équipe de direction ou CPE pédagogue, intégré à l'équipe pédagogique... Il faut choisir ! **Ne pas oublier la salle des professeur·es.** Généralement cette défiance se lève au bout de quelques temps par un travail commun pour que chacun comprenne le métier de l'autre. Être CPE nouvel arrivant c'est aller au charbon et affirmer ses convictions. Attention, nous ne sommes pas des super-héros !
- **Sur la conception de l'emploi du temps** : Lorsqu'on est seul, il est impossible de couvrir toute la semaine. Proposer à l'équipe de direction un EDT permettant de couvrir la semaine avec l'équipe de vie scolaire. Attention à ne pas se faire imposer un EDT fractionné qui amènera une souffrance au travail. Si il y a plusieurs CPE, les EDT doivent être complémentaires, ne pas se le laisser imposer par les autres. Qui dit équipe, dit décision collégiale !

S'appuyer sur notre cahier syndical et juridique pour connaître et faire respecter les droits des AEd !

Ce cahier, à diffuser largement, recense l'ensemble des droits concernant les Assistant·es d'Éducation (AEd) et leurs différentes déclinaisons : Assistant·es Pédagogiques (AP) et Assistant·es de Prévention et de Sécurité (APS). A utiliser lors de l'animation de l'équipe vie scolaire. A retrouver via le lien suivant : <https://vu.fr/WhJy>

**Cahier syndical
et juridique**

Assistant·e-s d'Éducation -AEd-
Assistant·e-s Pédagogiques -AP-
Assistant·e-s de Prévention et
de Sécurité -APS-



Présenter et discuter en amont de la rentrée et en même temps des emplois du temps du-des CPE et du service vie scolaire avec la direction

Il convient de faire apparaître sur les EDT :

- Les temps et lieux névralgiques couverts par l'équipe vie scolaire (AEd/CPE) sur les journées ou semaines et l'implication éventuelle de l'équipe de direction lors des absences de la-du CPE ;
- La participation aux instances obligatoires. Il convient aussi d'évoquer la participation souhaitée et souhaitable aux autres instances et les modalités de récupération.

Ce temps d'échange permettent ainsi d'explicitier la conception du métier du-de la CPE et d'articuler les complémentarités pour converger vers une vision partagée de l'organisation de la vie scolaire.

S'affirmer comme membre de l'équipe éducative et pédagogique

En tant que conseiller de la communauté éducative, et donc également des enseignant·es, les CPE peuvent être amenés à conseiller notamment des collègues sur la mise en place de **l'autorité éducative** (ni autorité évacuée, ni autoritarisme) et des punitions qui en découlent.

Nous préconisons de ne pas se laisser enfermer uniquement dans un rôle disciplinaire. Le suivi des élèves est partagé entre toutes et tous !

Être CPE, c'est aussi avoir des droits, les connaître et les défendre !

Contrairement au mythe entretenu par certain·es chef·fes, le « devoir de loyauté » n'existe pas. Nous avons des droits et il est de notre devoir de les faire respecter !

Dès lors, les CPE, au même titre que les enseignant·es, peuvent se syndiquer et participer : **aux Heures Mensuelles d'Information Syndicales, aux grèves - sans obligatoirement avoir prévenu au préalable, aux instances ou formations syndicales, etc.**

Le Collectif vie scolaire de la CGT Educ'action revendique :

- **La création de postes supplémentaires pour diminuer le nombre de classes en responsabilité par CPE** : 1 CPE au minimum par établissement - 1 CPE pour au maximum 250 élèves (et 1 pour 200 maxi en zone difficile) - 10 classes maximum à suivre par CPE.

- La suppression de l'horaire annuel de référence et une vraie réduction du temps de travail : **32h hebdomadaires effectives sur 36 semaines** et une semaine de préparation de la rentrée scolaire. Les permanences durant les petites vacances doivent être supprimées définitivement.

- L'augmentation du nombre d'AEd, sous statut public, avec la mise en place de brigades de remplacement pour couvrir les besoins en cas d'absences.

Sortir de l'isolement, se syndiquer à la CGT !

En tant que Conseiller·ière Principal·e d'Éducation, nous travaillons avec toutes et tous au quotidien dans nos établissements. À la CGT Educ'action, parce que nous refusons le corporatisme, nous avons le même fonctionnement ! C'est pour cela que notre syndicat est inter-catégoriel et représente l'ensemble des personnels de l'éducation nationale. La CGT est aussi syndicat interprofessionnel, c'est-à-dire qu'il rassemble l'ensemble des travailleuses et travailleurs, pour avoir plus de poids face aux gouvernements et au patronat afin d'imposer nos revendications !